

REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Provinciale
Indépendante de CIBITOKÉ

DECISION N° 001/CEPI CIBITOKÉ DU 02 DECEMBRE 2009
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS
ELECTORALES COMMUNALES INDEPENDANTES

LA COMMISSION ELECTORALE PROVINCIALE INDEPENDANTE DE CIBITOKÉ ;

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/22 du 18 Septembre 2009 portant révision de la Loi n° 1/015 du 20 Avril 2005 portant Code Electoral, spécialement en son article 38 alinéa 3 ;

Vu le Décret n° 100/22 du 20 Février 2009 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante, spécialement en ses articles 16 à 18 ;

Vu le Décret n° 100/38 du 13 mars 2009 portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu l'arrêté n° 004/CENI du 12 novembre 2009 portant révision de l'arrêté n° 003/CENI du 05 novembre 2009 portant nomination des membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes ;

Vu l'arrêté n° 005/CENI du 21 novembre 2009 portant remplacement et rectification des noms de certains membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;



DECIDE :

Article I :

Sont nommés membres des Commissions Electorales
Communales Indépendantes les personnes suivantes :

COMMUNE	NOM ET PRENOM	FONCTION
BUGANDA	Abbé NSABIMANA Thaddée NIYIBIGIRA Jean-Pierre NIYONKURU Jeanine AHISHAKIYE Jean Bosco NSABIMANA Josélyne	Président Vice-Président Chargée du Matériel Membre Membre
BUKINANYANA	Abbé BUCUMI Conrad NIYONGERE Eric CIZA Anastasie HATEGEKIMANA Jean Bosco UWIZEYE Blandine	Président Vice-Président Chargée du Matériel Membre Membre
MABAYI	NZEYIMANA Supério BARANYIZIGIYE Nicolas HARERIMANA Jacqueline MISIGARO Sylvère KANYANGE Marie	Président Vice-Président Chargée du Matériel Membre Membre
MUGINA	HABARUGIRA Gervais NGENDAHAYO Bernard NEZERWE Marie-Paula ICIMANISHAKA Josélyne NIBIGIRA Clément	Président Vice-Président Chargée du Matériel Membre Membre
MURWI	NDUWIMANA Euphrem HATEGEKIMANA Jean Bosco BIMENYIMANA Yvonne KARORERO Roger MUKESHIMANA Renate	Président Vice-Président Chargée du Matériel Membre Membre
RUGOMBO	NDIKURIYO Augustin BUHOHORO Philbert NZEYIMANA Carine SABARUGIRA Yvette NSENGIYUMVA Georges	Président Vice-Président Chargée du Matériel Membre Membre



Article II :

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article III :

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature et sera affichée au bureau de la Province Cibitoke et aux bureaux de toutes les communes de la Province.

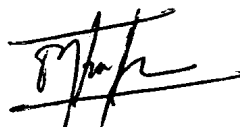
Fait à Cibitoke, le 02 Décembre 2009

Abbé MYAYO Aloys



Président

Dr NKURUNZIZA Gilbert



Vice-Président

NYABENDA Léoncie



Chargée du matériel

NDUWUMUKAMA Marie-Denise



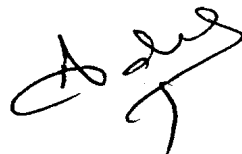
Membre

NKURUNZIZA Eric



Membre

NIYINDEREYE André



Membre

